



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LA FLECHE**

⌘ ∩ ⌘ ∩

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

⌘ ⌘

**L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 19 heures**, le Conseil Municipal de LA FLECHE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Maire.

Les Conseillers Municipaux suivants étaient convoqués :

<b>M. CHAUVEAU, maire</b>	M. DAVOINE	Mme METERREAU	M. RENAUD
Mme MENAGE	M. LANGLOIS	Mme JUGUIN-LALOYER	M. CHAUVIN
M. KOUYATE	M. TRIHAN	Mme GRELET-CERTENAIS	Mme CHEVE
M. DUCREUX	M. JAUNAY	M. BITOT	M. MASLOH
Mme MAUTOUCHE	M. TEIXEIRA	Mme PLARD	Mme BOUILLOUD
Mme SENATORE	M. GUICHON	M. EON	Mme PAUVERT
Mme COGNARD	Mme LEMAITRE	Mme FAGUET	M. DUQUESNE
M. CHAVANES	Mme DELAROCHE	Mme BODET	Mme DELHOMMEAU
M. BOUCHER			

Date de convocation : <b>07/09/2018</b>	<u>Absents excusés :</u>
Nbre de membres en exercice : <b>33</b>	- Mme Chevé (pouvoir à Mme Météreau)
Nbre de membres présents : <b>24</b>	- M. Teixeira (pouvoir à M. Davoine)
Nbre d'absents : <b>9</b>	- M. Masloh (pouvoir M. Kouyaté)
Nbre de pouvoirs : <b>6</b>	- Mme Lemaître (pouvoir à Mme Plard)
	- M. Eon (pouvoir à M. Ducreux),
	- Mme Faguet (pouvoir à Mme Bodet)
	- Mme Delaroche
	- M. Duquesne
	- M. Chavanes
Mme Carine MENAGE, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.	

**DELIBERATION N° DGS180917D016**

**OBJET : MISE EN PLACE DE DEUX EOLIENNES AU NORD  
DE LA COMMUNE DE LA FLECHE – ACCORD DE PRINCIPE**

Dans le cadre du Schéma Régional Eolien (S.R.E.) en Sarthe, 253 communes ont leur territoire en partie en zone favorable à l'éolien dont la commune de LA FLECHE.

Des études pour l'installation d'éoliennes sont actuellement menées, par l'entreprise Soleil du Midi, sur les communes de Bousse, Ligrion et Clermont-Créans. Le projet porte sur 8 éoliennes environ, de 3 mégawatts chacune.

Rappelons qu'une éolienne de type 3 MW a une dimension de 100 mètres de hauteur de mât et 100 mètres de diamètre de rotor soit une hauteur maximale de 150 mètres par rapport au sol. Chaque éolienne se trouve à plus de 500 mètres, minimum, d'un lieu d'habitation.

.../...

.../...

Les conseils municipaux des communes de Bousse, Ligrion et Clermont-Créans. ont donné un avis favorable pour poursuivre ce travail d'étude.

Aussi, l'étude conduite par l'entreprise Soleil du Midi indique que deux de ces huit éoliennes pourraient potentiellement être implantées sur le territoire de la commune de La Flèche.

Ces études prennent en compte la zone de sensibilité paysagère, y compris celle liée au patrimoine culturel (Z.P.P.A.U.P., sites inscrits), naturel et à la biodiversité.

La commune de La Flèche pourrait être couverte par 2 éoliennes en limite nord du territoire au bout des installations prévues sur Bousse et Clermont-Créans (à l'Est des lieux-dit la Griseriaie, et du Bois Connau).

Une évaluation de l'impact de ces installations comprenant une dizaine de simulations d'intégration paysagère depuis différents secteurs géographiques de la commune, a été réalisée indiquant que :

- l'empreinte paysagère s'avère acceptable car les installations sont très éloignées de la ligne de crête du coteau.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (L.T.E.C.V.) a pour objectif d'atteindre 23 % d'énergie renouvelable consommée en 2020 et 32 % en 2030. Pour la commune de La Flèche, ces 2 éoliennes s'inscrivent dans une démarche de développement durable, en cohérence avec l'engagement du territoire. Elles permettraient à la commune de :

- réduire son empreinte carbone en évitant de rejeter 1 250 tonnes de CO2 par an,
- porter à 13,5 % la part d'Energie Renouvelable (E.N.R.) consommée sur ce territoire, contre 0,08 % actuellement.

Sur le volet économique, l'implantation de ces deux équipements représente 9 millions d'euros d'investissement privés sur La Flèche.

Selon les dernières données les recettes fiscales annuelles, concernant ces deux éoliennes, seraient de :

- 2 815 euros pour la commune de La Flèche
- 59 509 euros pour la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Enfin, le coût complet concernant la production de l'électricité par l'éolien est l'un des plus faible et donc la plus compétitive (source ADEME de 2016)

En conséquence il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un accord de principe sur la poursuite de l'étude pour la mise en place de deux éoliennes sur le territoire de la commune de La Flèche,
- De valider les lieux d'implantation de deux éoliennes sur le territoire de la commune de La Flèche.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour Extrait Conforme,

LE MAIRE,

M. Guy-Michel CHAUCHEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201540-20180917-DGS180917D016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2018

Affichage : 20/09/2018